

VIVRE A BOUEX

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Dans ce numéro :

Editorial	3
La vie communale	4 à 14
La vie scolaire	15 à 16
La vie associative	17 à 26
Memento services	28

Malgré un contexte très particulier, nous ne dérogeons pas à la présentation de ce magazine.

En effet malgré les difficultés rencontrées il est indispensable de vous tenir informés de l'action de la municipalité et de l'activité des associations.

Sans vouloir polémiquer sur la gestion de la pandémie qui fait déjà l'objet d'une communication surabondante voire anxiogène, plus que jamais les élus locaux font le constat d'une tentation centralisatrice qui génère des lourdeurs et des difficultés quand il s'agit de mettre en œuvre les mesures préconisées.

La mise en place des conseils municipaux, suite aux élections, a été retardée du fait du confinement et leur fonctionnement perturbé par les mesures indispensables à la sécurité de tous. Pour autant les travaux qui avaient été programmés sont aujourd'hui réalisés.

Les projets qui accompagnaient notre candidature ne sont pas remis en question mais devront être appréhendés en prenant en compte la situation particulière que nous traversons.

Car il reste bien des incertitudes sur les échéances et les conséquences de cette crise sanitaire et économique.

Si l'on s'en tient à l'aspect économique et financier pour la commune, comment seront assurées les ressources dans les années à venir quand, après la disparition de la taxe d'habitation, la seule recette que nous pourrions maîtriser sera la taxe foncière ?

Il faudra compter sur les dotations et compensations de l'Etat qui, lui-même, ne manquera pas de rencontrer et de faire valoir les difficultés consécutives à la crise.

La même incertitude pèse sur l'agglomération quant à la ressource issue de l'impôt économique.

Il est trop tôt pour évaluer de façon précise les conséquences conjuguées des décisions prises par le gouvernement et celles de la crise sur la vie économique.

Mais il est indispensable d'anticiper ces inconnues dans nos prises de décisions, d'autant que les trois derniers exercices budgétaires nous ont montré le danger pressenti lorsque nous n'avons plus toute la maîtrise de nos recettes.

Nous avons accompagné financièrement les professionnels exerçant dans les locaux communaux à travers des exonérations de loyers pendant les périodes de fermeture administrative.

N'oublions pas de remercier les employés communaux et ceux de Grand Angoulême qui se sont mobilisés pour assurer la continuité des services.

Saluons également les enseignants qui, dans des conditions difficiles et le respect des protocoles imposés, ont permis de ne pas rompre le lien avec les enfants scolarisés.

Enfin, un grand merci à celles et à ceux qui participent au service de santé mais aussi à celles et à ceux qui assurent l'aide à domicile des personnes fragilisées.

Les associations ont également été impactées par la crise mais font en sorte d'exploiter au mieux les créneaux disponibles pour assurer la continuité de leurs activités.

Il nous faut continuer à être vigilants et à respecter les préconisations sanitaires.

Souhaitons que la vaccination qui nous sera proposée permette de venir à bout de cette pandémie et de retrouver des espaces de liberté et de sérénité.

Le conseil municipal vous souhaite une bonne année 2021.

Michel ANDRIEUX

Budget communal 2020

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	142 900,00 €	Impôts et taxes	247 000,00 €
Charges de personnel	185 850,00 €	Taxes diverses	120 000,00 €
Autres charges de gestion courante + dépenses imprévues	108 312,00 €	Dotations, subventions de l'Etat	115 310,00 €
Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR)	48 282,00 €	Recettes diverses	46 601,00 €
Charges financières	14 000,00 €	Excédent antérieur	68 999,00 €
Virement à la section d'investissement	98 566,00 €		
Dépenses investissement		Recettes investissement	
Emprunt	24 000,00 €	Excédent d'investissement	101 210,85 €
Travaux et équipements + accessibilité	37 600,00 €	Virement de la section de fonctionnement	98 566,00 €
Quartier « La Vigne Blanche »	267 666,00 €	Dotations	141 489,15 €
Travaux école	30 000,00 €	Subventions diverses	18 000,00 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel, la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus et le remboursement des intérêts des emprunts. **Elles s'élèvent à 499 344 euros.**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titres des prestations fournies à la population (location bâtiments communaux, cantine....), aux dotations versées par l'Etat, aux impôts locaux. **Elles s'élèvent à 597 910 euros.**

L'écart entre le montant des recettes et le montant des dépenses constitue la capacité de la commune à financer des projets d'investissement, pour l'année, sans avoir recours à l'emprunt. **98 566 €**

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles de nature à améliorer ou accroître le patrimoine communal.

Les dépenses d'investissement sont constituées des acquisitions de mobilier, de matériel et véhicules, de biens immobiliers, de travaux sur les bâtiments et les réseaux.

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (subvention, récupération de la TVA...).

Les principales dépenses réalisées en 2020

- La réfection totale de la toiture de l'école a été réalisée (32 700,00 € , dont 20 250 € de subventions).
- Des barrières ont été posées devant la bibliothèque.
- La peinture des jeux de sols a été refaite dans la cour de l'école.
- Les lignes de stationnement du parking et la peinture des jeux de sol sur l'aire de jeux sont programmées mais non réalisées à ce jour.
- La cuisine de la salle des fêtes a été équipée d'un nouveau réfrigérateur et d'un congélateur dans la réserve de la cantine scolaire.
- La toiture de la salle des fêtes côté sanitaire a été révisée et les dalles de plafond détériorées suite à des infiltrations d'eau, vont être remplacées.
- Suite aux travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable par la SEMEA, rue de la Sentine au Maine Blanc, le revêtement a été entièrement refait : 12 500,00 €.
- Différents travaux de réfection de voirie ont été réalisés: 15 500,00 €.
- Une pompe à chaleur réversible a été installée au cabinet médical.
- Les allées du cimetière ont été enherbées.
- Le parcours santé sera remis en état et l'ensemble des panneaux explicatifs des différents exercices seront remplacés.
- Une demande de subvention auprès du département pour une plantation de haie (environ 400 mètres) a été acceptée, ces travaux sont programmés pour début janvier 2021.
- Concernant le projet d'aménagement du quartier de la Vigne Blanche, le permis d'aménager a été accepté, l'INRAP a procédé à des fouilles archéologiques au mois de septembre, le rapport a été remis début décembre, aucun vestige n'a été découvert.

Bien vivre ensemble à BOUËX

Chacun est à juste titre soucieux de faire respecter sa liberté et ses droits. Mais n'oublions pas qu'il n'y a pas de droits sans devoirs et que la liberté ne consiste pas à donner libre cours à ses volontés. Elle connaît des limites qui sont fixées tant par les lois que par les règles de savoir vivre. Au-delà du nécessaire respect de la loi, il serait simple que chacun y mette un peu du sien, par des petits gestes ou des petites attentions pour améliorer notre environnement et nous rendre la vie plus agréable. Il incombe à chaque citoyen d'y contribuer.

Ce petit guide précise une série de mesures ou d'obligations que tout citoyen doit respecter afin qu'il fasse bon vivre à Bouëx.

ETRE UN VOISIN RESPECTUEUX

Respecter le calme et la tranquillité dont nous avons besoin



- Je préserve mon voisin des bruits gênants (cris d'animaux, bricolage, musique.....)
- Je préviens mes voisins si j'organise une fête
- J'effectue mes travaux de bricolage du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00/ 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les nuisances sonores répétitives et intensives, diurnes ou nocturnes (appareils de bricolage, jardinage, cris, musique...) tout comme les nuisances olfactives à répétition constituent un trouble anormal de voisinage, amendable.

S'occuper de nos animaux de compagnie



- Je dresse mon chien pour qu'il n'aboie pas en mon absence.
- Je ne maltraite pas les animaux, je leur donne suffisamment à boire et à manger.
- Je ne laisse pas mon animal de compagnie attaché toute la journée.
- Je ne possède aucun animal sauvage.
- Je promène mes animaux tenus en laisse.

Construire ou rénover son habitat



- J'ai des projets de construction (clôture, modification de toitures, changement de menuiserie, abris de jardin, piscine.....) je me renseigne auprès de la mairie sur les règles d'urbanisme, je dépose une déclaration de travaux ou une demande de permis de construire à la mairie.

ETRE UN BON CITOYEN

Participer au maintien d'une commune propre et agréable.



- Je maintiens ma propriété en bon état et je lutte contre l'insalubrité.
- Je ne dégrade pas la propriété d'autrui.
- Je respecte les plantations que la commune a mises en place pour embellir notre cadre de vie.
- Je ne jette pas de déchets sur la voie publique.
- Je maintiens la concession funéraire familiale en bon état.
- En vélo ou en trottinette, je ne roule pas sur les trottoirs.
- En voiture, je respecte les limitations de vitesse.

Entretenir ma partie du domaine public



- Je balaye devant ma porte.
- Je ne jette rien dans le caniveau afin de ne pas entraver l'écoulement des eaux de ruissellement.
- Avec le « zéro phyto », j'arrache ou je coupe les mauvaises herbes devant ma porte et sur le trottoir.

Trier ses déchets



- Je ne dépose pas d'encombrants devant ma porte ou dans les bois, je vais à la déchetterie.
- Je trie mes déchets dans les bacs noirs et les bacs jaunes.
- Je sors mes poubelles uniquement les jours de ramassage, lundi soir pour les bacs jaunes, mercredi matin pour les bacs noirs et je les rentre après la collecte.
- Je dépose mes verres dans les containers à verres (à côté de Gamm Vert, à la mairie, à la Bourlie, à la Petiteie). Le container à verres est plein, je ramène mes verres à la maison et je préviens la mairie.
- Je ne brûle pas les déchets verts même dans un bidon en feraille, une aire de compostage est à votre disposition à la Petiteie, prendre contact avec la mairie.
- Je fais des travaux, je ne jette pas les gravats dans les bois, je me renseigne auprès de la mairie pour les déposer à l'aire de stockage de la Petiteie.



Se déplacer à Bouëx convenablement

- Je respecte les limitations de vitesse.

Infos diverses



EXPRIMEZ-VOUS, REJOIGNEZ LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Qu'est-ce qu'un Conseil de développement ?

C'est une instance de démocratie participative obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants (communauté de communes, communauté d'agglomération, métropole ...). C'est une instance indépendante et neutre, auprès de la communauté d'Agglomération du GrandAngoulême. Elle est composée de citoyens et d'acteurs du territoire, tous bénévoles.

Quelle composition ?

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

130 membres permanents

Son rôle : Animation et mise en œuvre des missions

LE FORUM

Pas de limite de nombre et un engagement ponctuel sur les travaux pour constituer une communauté autour du Conseil de Développement. Il associe habitant.e.s et acteur.trice.s de façon plus souple.

Son rôle : Repérer les initiatives, les mettre en réseau, lien avec la collectivité.

UNE CHARTE D'ENGAGEMENT

Elle est signée par chaque membre du Conseil de Développement qui s'engage pour 3 ans renouvelable une fois. Les membres du Conseil de Développement ne doivent pas avoir de mandat électif dans une collectivité locale ou territoriale.

Territoire du GrandAngoulême



Conseil de Développement - 25 boulevard Besson Bey - 16023 ANGOULEME Cedex

☎ 05.45.93.08.28

www.codevgrandangouleme.fr - conseildedeveloppement@grandangouleme.fr

Infos Diverses

ADIL de la Charente



Article L.366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

« L'association départementale d'information sur le logement a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial. »

Vous vous posez une question juridique, financière ou fiscale sur le logement, l'ADIL 16 peut répondre en toute neutralité à vos questions :

- le droit de la location : baux, loyers, charges, réparations...
- Les permis de construire et règles d'urbanisme
- Les droits de mutation et frais annexes
- Les informations sur les prêts, subventions, primes et aides spécifiques en matière d'habitat, allocation-logement, APL...
- Les contrats de construction, contrats de vente en l'état futur d'achèvement, contrats d'entreprise...
- Les assurances et garanties liées à la construction et au logement, les promesses de vente, actes de vente
- La fiscalité : travaux, investissement locatif, revente....

L'ADIL 16 effectue environ 6000 consultations par an sur tout le département, par téléphone, sur rendez-vous, tant au siège d'Angoulême que sur ses 7 lieux de permanences à Barbezieux, Châteauneuf, Cognac, Jarnac, Segonzac, Terres de Haute Charente et depuis mai 2019 à la MSAP de la Rochefoucauld.

L'ADIL16 peut également, si vous émettez le souhait, participer à l'animation de journées d'information sur le logement.

Depuis 2014, elle délivre également des formations à destination des professionnels du logement, des collectivités et a reçu l'agrément Datadock fin 2017.

ADIL 16—Maison Départementale de l'Habitat—57 rue Louis Pergaud
16000 ANGOULEME ☎ 05.45.93.94.95
adil16@orange.fr — <https://www.adil16.org>

Infos Diverses – Environnement

L'évolution des modes de vie et de consommation a donné lieu à un doublement des quantités de déchets générés par les ménages en 40 ans soit 30,6 Mtonnes en 2015.

A cela, il convient d'ajouter la production de 290,5 Mtonnes de déchets pour les activités économiques et de 4 Mtonnes pour les collectivités.

Face aux enjeux de l'impact environnemental de la consommation et de l'élimination des déchets ainsi que des coûts de plus en plus lourds de collecte et de traitement des déchets, il s'est avéré nécessaire d'infléchir la tendance par la mise en place, sous l'impulsion des pouvoirs publics, d'actions visant à réduire la production de déchets et à une gestion efficace des ressources qui engage notre modèle de production et de consommation vers une évolution profonde : **l'économie circulaire**.

Les objectifs fixés par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte tant en matière de prévention que de recyclage sont d'ailleurs plus que jamais d'actualité :

diminution de 10 % de la production de déchets ménagers et de ceux de certaines activités économiques (dont les déchets alimentaires) d'ici à 2020 ;

recyclage de 65 % des déchets non dangereux d'ici à 2025 ;

réduction du stockage et enfouissement de 50 % d'ici 2025 ; La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter très fortement, obligeant les syndicats à réduire drastiquement, voire à supprimer, l'enfouissement des déchets. L'enfouissement des déchets qui ne sont pas valorisables se pratique encore. Bien sûr CALITOM a entrepris depuis plusieurs années des actions visant à réduire cette part de déchets pour, à terme, ne plus y avoir recours. L'état nous y incite d'ailleurs fortement puisque la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est croissante; 25 euro; la tonne enfouie en 2020, 37 euro; en 2021 pour finir en 2025 à 65 euro;!!! L'état pourrait également nous aider en incitant les producteurs de déchets à changer leurs pratiques !!!

valorisation de 70 % des déchets du BTP d'ici à 2020 ;

obligation de tri pour les producteurs et détenteurs de déchets d'activité économique de papier / carton, métal, plastiques, verre, bois et de déchets organiques ;

généralisation d'ici 2025 d'un tri à la source des biodéchets pour tout type de producteurs ;

développement des filières à responsabilité élargie des producteurs pour couvrir un plus grand nombre de produits. (source ADEME)

Pour réduire les déchets organiques, pensons au composteur et aux poules... Le premier déchet éliminé est celui que l'on ne produit pas. Nos actes de consommateurs changent. Le confinement a accéléré les achats locaux, de saison...

Rappel : La commune met à la disposition des habitants, 2 aires de stockage aux carrières de la Petite.

Stockage des gravats

Les habitants et professionnels de la commune peuvent accéder à ce site sur demande auprès du secrétariat de la mairie, les agents se chargent de l'ouverture et fermeture des lieux.

Seuls les gravats issus des travaux réalisés sur le territoire communal pourront y être entreposés. Les dépôts ne doivent pas empêcher l'accès à la zone de déversement et ils doivent être régularisés.

Stockage déchets verts

Une plateforme de stockage de déchets verts a été aménagée. Elle permet de déposer des branches sans métal et sans gravats, d'un diamètre inférieur à 12 cm. Les autres déchets verts (feuilles ou tontes) ne sont pas acceptés sur ce terrain. L'apport se fait sans limite de volume et la demande d'accès à cette plateforme doit se faire aux heures ouvrables du secrétariat de la mairie. Les branches sont broyées et le broyat peut être récupéré.

Recyclage du verre

4 conteneurs sur la commune

- ⇒ Au bourg, à côté de la salle des fêtes
- ⇒ A côté de Gamm Vert
- ⇒ Au village de la Petite
- ⇒ Au village de la Bourlie

Pour rappel, seul le verre doit être déposé dans ces conteneurs, les capsules et bouchons plastiques ou métalliques sont à déposer dans les bacs ou sacs jaunes

Et bien sûr la déchetterie de Dirac :

Adresse : Les Landes, Rte de périgueux — 16410 DIRAC - 05.45.25.04.01

Horaires : Été : 15 mars-14 octobre

Déchetterie ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le samedi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 — Fermée le dimanche et jours fériés

Hiver : 15 octobre-14 mars

Déchetterie ouverte du lundi au samedi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

LES DEPOTS SAUVAGES SONT ABSOLUMENTS INTERDITS : N'hésitez pas à demander des conseils au 05.45.25.04.01 ou à la mairie.

Chaque geste au quotidien est un acte citoyen. Chaque déchet a sa place, on trouve encore beaucoup trop de canettes, masques, mégots ou autres plastiques au bord des routes et dans nos champs.

La plantation de haies se fera au printemps, toute personne intéressée pour participer à la plantation doit se manifester auprès de la mairie.

Halte aux dégradations !



Régulièrement, les infrastructures et lieux publics de la commune font l'objet de dégradation. Après le lavoir de Chez Chagnaud, le lavoir du bourg, le terrain de football, l'année dernière, c'est le puits du haut moyen âge qui a été vandalisé. Cette fois les vandales ont tenté de faire basculer dans le puits un tronc d'arbre de 6 mètres de long, sans y parvenir, et après avoir ouvert la grille de sécurité, acte qui rend le puits dangereux pour les randonneurs

Outre le temps passé par nos employés pour la remise en état, et les dépenses occasionnées, on peut se demander quel est le but recherché. Naturellement, la gendarmerie a été systématiquement prévenue et un dépôt de plainte est effectué.

Infos Diverses



Animaux errants

La loi (**art. L. 211-19-1 du CRPM**) interdit la divagation d'animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Identifier votre chat ou votre chien est obligatoire!

Vous avez trouvé un chien sur le territoire charentais, contactez la mairie où il se trouve. ATTENTION! Un particulier ne peut pas déposer un animal en fourrière !

Votre animal sera placé en fourrière durant le délai légal de 10 jours, avant d'être orienté vers un refuge pour adoption.

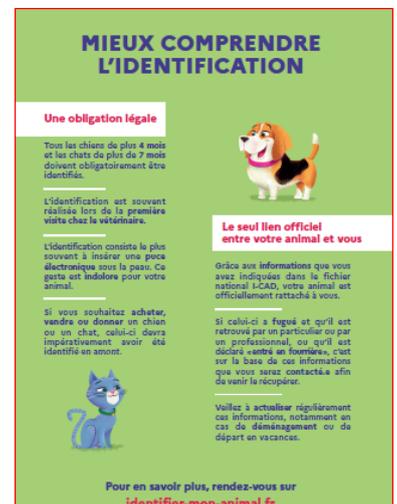
Plus vous attendez pour récupérer votre animal, plus les frais de fourrière augmentent...

Comment retrouver son animal ?

Consultez le site de la fourrière www.fourriere16.fr dans la rubrique "je cherche mon animal"

Téléphonez à la mairie, aux mairies des communes limitrophes, aux prestataires du Syndicat Mixte de la Fourrière, aux vétérinaires...

TOUT ANIMAL TROUVÉ PAR LA FOURRIÈRE ET NON IDENTIFIÉ LE SERA A VOTRE CHARGE



Paroisse de Soyaux— Vallée de l'Echelle

Située dans le doyenné Grand Angoulême, la paroisse de Soyaux-Vallée de l'Echelle regroupe les communes de Soyaux, Bouëx, Dignac, Dirac, Garat, Sers, Torsac et Vouzan. Depuis le départ du Père Sainte Croix, c'est le Père Michel Granger, qui a pris sa place en septembre 2020, partagé entre sa charge de Vicaire général et de nouveau curé.

Vous pouvez le contacter par téléphone au 05.45.94.43.10

ou par mail : paroisse.soyaux.vdechelle@orange.fr

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à consulter le site internet de la paroisse :

<https://charente.catholique.fr/grand-angouleme/paroisses/soyaux-vallee-de-lechelle/>

Commémorations des 08 mai et 11 novembre

En raison de la crise sanitaire, les deux commémorations ont eu lieu en comité restreint. Le public et les scolaires n'ont pas pu honorer nos soldats morts pour la France. Cependant, Jean-Claude BERNARD, Président des anciens combattants, assisté de Monsieur le Maire et ses adjoints, a rendu hommage à nos soldats.



Visite Patrimoine du bourg

Le service Pays d'art et d'histoire de Grand Angoulême fait vivre tous les patrimoines : patrimoine bâti de la préhistoire à nos jours, patrimoine industriel, ethnographique, mobilier, mais aussi paysages, savoir-faire...

Il reprend les missions de l'association Via patrimoine créée il y a plus de trente ans afin de gérer le label Angoulême Ville d'art et d'histoire et puis l'Angoumois, Pays d'art et d'histoire. Il est un outil au service des 38 communes de l'agglomération de Grand Angoulême qui s'engagent dans la valorisation de leur patrimoine.

C'est dans ce cadre que des visites de Bouëx sont régulièrement organisées.

Le 3 août, une visite du bourg a ainsi été programmée. Marielle Brie, guide conférencière, nous faisait redécouvrir le lavoir, habillé d'une œuvre d'art moderne, Alice, sculpture en bois décorée de feuilles d'érable et de chêne.

Durant l'année 2009 et 2010, des rencontres riches en échanges entre l'artiste Marie Denis et les responsables de la communauté de commune ont permis la réalisation et l'implantation de l'œuvre Alice sur ce site.

Le beau lavoir à fleur de sol de Bouëx est encadré d'un mur d'enceinte qui le protège. Un petit Eden l'entoure : hortensia, hêtre, buis et arbres fleuris l'accompagnent.

Alice « en impose », offrant une large fenêtre : le lavoir devient un miroir et plus encore une ouverture à vos imaginations, celles des habitants et du public de passage.

Ce beau cadre est lui-même encadré par le mur d'enceinte historique. Le cadre en chêne massif sculpté de feuilles de chêne et de hêtre est monumental, mais mieux qu'une disproportion et un gigantisme, il s'ajuste à la belle dimension du lavoir. La dimension imaginaire qu'offre la première impression de la découverte de cette œuvre, incite au voyage sensible et onirique que fait elle-même Alice dans ses aventures au Pays des Merveilles...

Œuvre en collaboration : conçue et dessinée par Marie Denis et son père Gérard Denis, taillée dans le chêne massif par le sculpteur Andrzej Wrona et l'ébéniste Antonni Kruczek en coordination avec « Chambres avec Vue », résidence d'artistes et Galerie Kamila Régent. Entièrement montée sur place avec Jacques Escriva & Jean-Pierre Desmoulin et l'équipe municipale de Bouëx.



Alice, chêne massif sculpté, 2010



Château de Bouëx

Le château est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 2009, ainsi que l'église qu'il jouxte. Propriété privée, on ne peut pas le visiter.

L'existence des seigneurs de Bouëx est attestée dès le Moyen Âge. En 1452, Jean de La Rochefoucauld fait don de ce fief aux frères de Livenne. En 1629, il est vendu à Jean Arnaud.

Le château féodal, situé près de l'église, date des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. Les Arnaud, seigneurs de Bouëx étaient une ancienne

famille angoumoisine. Jean Arnaud a été maire d'Angoulême en 1682, son fils jusqu'à 1686, ainsi que son neveu de 1721 à 1723.

La terre de Bouëx passa par mariage et héritage à la famille de Jovelle, qui la conserva pendant une grande partie du XIX^{ème} siècle, puis passa à Jean de la Boutelière au début du XX^{ème} siècle. L'orangerie du château, qui était remarquable, fut vendue en 1893 à la ville de Bordeaux.

Le château de Bouëx comporte deux corps de logis en équerre qui sont attenants à l'église. Le plus ancien comporte des caves à deux niveaux du XV^{ème} siècle. Il possède deux tours carrées de faible section à toit pointu couvert de tuiles plates dont une est sur la façade extérieure. L'autre corps de logis est un rez-de-chaussée avec lucarnes dans le toit en brisis. Une tour de guet carrée est séparée des autres bâtiments.

La visite se poursuit en passant devant l'ancien presbytère avant une halte à l'école des frères Chabasse. Là, c'est un retour sur la période de la résistance.

Ce nom a été donné en février 1983 par le conseil municipal de notre commune pour honorer et conserver le souvenir de deux jeunes résistants qui s'y sont élevés.

Leur mère, Madame Chabasse, a été nommée institutrice à Bouëx en 1930. La résistance lui enleva ses deux fils. René, membre du B.O.A (Bureau des Opérations Aériennes) sera abattu par les Allemands à Angoulême le 21 février 1944, il n'avait pas encore 23 ans. Pierre, membre de la S.S.S. (Section Spéciale de Sabotage) tombe à 21 ans sous les balles allemandes lors de l'attaque de Royan le 14 avril 1945.



Ecole des Frères Chabasse

Vous trouverez plus de renseignements sur le site de la mairie <https://www.bouex.fr/category/histoire-et-patrimoine/>

Les petits champions de la lecture

Le mardi 4 Février 2020, nous avons participé au concours des petits champions de la lecture; tous les élèves ont lu un passage de 3 minutes d'un livre devant la classe et avant de lire pour le jury, nous avons lu pour nous entrainer.

Le 4 Février, nous avons lu devant le jury et la grande gagnante du concours est Célia, la deuxième est Clémence et la troisième est Pauline. Célia ira à la médiathèque de l'ALPHA à Angoulême pour représenter notre classe et si elle gagne, elle ira peut-être à Paris.

Clara et Marie

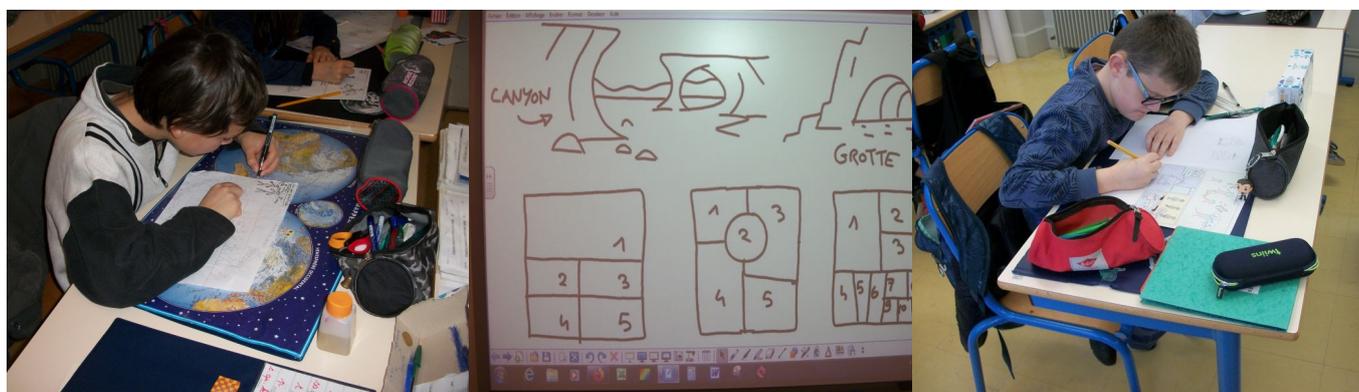
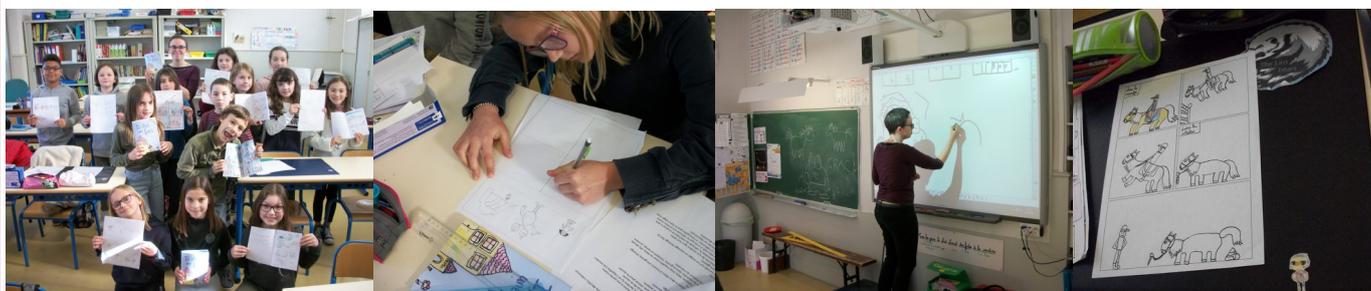


Félicitations à tous les élèves, CM1 comme CM2, qui ont fait l'effort de préparer un extrait à lire, et qui ont progressé dans leur lecture expressive !

Marine Blandin

Dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), nous avons travaillé avec Marine Blandin pendant les mois de janvier et février 2020. C'est une autrice de BD. Elle nous a présenté son travail, ses brouillons, ses BD éditées. Elle a publié une BD qui s'appelle "La renarde". Puis elle nous a aidés à produire notre propre BD.

A la fin, nous avons tous eu notre BD que nous avons emmenée à la maison.



La visite du collège

Jeudi 20 février 2020, nous sommes allés au collège avec les CM2 de Dirac. Quand on est arrivés, une surveillante qui s'appelle Célia et une principale adjointe qui s'appelle Mme Péjac nous ont accueillis. Ensuite, nous avons fait une petite visite dans le collège. Puis nous avons fait un jeu où on devait retrouver les salles que nous allions visiter. Ensuite, on a été au CDI. Nous sommes allés au cours de français avec Mme Gaschet. Puis, on a mangé au self, qui veut dire cantine. On a fait une récréation et on est allés en Mathématiques avec Mme Brard, puis on est partis.

Célia et Aaliyah

L'Arbre de Noël de l'école 2019

Le vendredi 20 décembre, nous avons fait un spectacle avec toute l'école: les CP-CE1 ont chanté: Trotte trotte renne rose, ils ont aussi fait une pièce de théâtre. Les CE2-CM1 ont chanté: Liberté Égalité Fraternité. Nous, nous avons chanté: Don't worry, be happy et Belle Ile en Mer. Tout à la fin, le Père Noël est venu. Il nous a offert des livres et des jeux pour la garderie.

Ambre



Le judo

Jeudi 21 novembre 2019, nous sommes allés à la salle des fêtes pour faire du judo avec Sonia. Au début, quand on est arrivés, on a couru. On a appris des nouveaux mots, par exemple: hajime, ippon, matte, a waza ari et rei. On a appris des prises de judo sur des tatamis. On a fait un petit jeu qui s'appelle le crabe, ça consiste à essayer de faire tomber ou attraper les camarades de classe: une ou deux personnes sont au milieu à quatre pattes sur les tatamis. On a fait des petits échauffements comme: roulades avant, roulades arrière et la chenille par groupes de 4 et 5 camarades. C'était bien, on a passé une bonne matinée !

Léa et Célia



La P'tite Récré, une année perturbée et historique

L'année scolaire 2019/2020 avait bien débuté avec ses actions habituelles comme Halloween et le Marché de Noël mais aussi avec des nouveautés comme des ateliers de création, les mercredis matin avec les enfants et les parents pour ensuite vendre les créations au marché de Noël ainsi qu'au spectacle de Noël, à l'issue du spectacle, nous avons ouvert le bar, ensuite il y eut la soirée Karaoke avec la vente de plateaux repas ...

De nouveaux parents, nous ayant rejoints nous avons pu mener à bien toutes les actions et ces manifestations ont eu un franc succès.

Malheureusement, en mars l'année a été stoppée pour les raisons sanitaires que vous connaissez et les projets prévus comme la soirée dansante avec repas paëlla, le bric à brac, le spectacle de magie pour les enfants ... Cette année scolaire 2020/2021 débute dans les mêmes conditions....

Bien entendu, dès que cela sera possible des activités reprendront et nous aurons plaisir à vous réunir ! En attendant, prenez soin de vous ainsi que de vos familles !

L'équipe de l'association des Parents d'élèves



Marché de Noël 2019

Main dans la main



Cette année 2020 a été particulière pour tous et a perturbé nos vies quotidiennes. Notre association a, comme tant d'autres, fonctionné au ralenti, mais néanmoins, nous avons essayé de garder des liens téléphoniques avec nos adhérents. Le service du mini bus a repris en août, le 2ème vendredi du mois, avec à bord 3 passagers au maximum et masqués.

Par contre, concernant les activités ludiques du mercredi, nous aviserons plus tard, quand la situation sanitaire sera plus sereine.

Compte tenu de tous ces « dysfonctionnements », il a été décidé que l'adhésion 2021 serait gratuite pour tous les adhérents.

En attendant des jours meilleurs, continuons à prendre soin de nous.

Nous nous retrouverons pour l'assemblée générale le mercredi 20 janvier 2021, à laquelle nous invitons nos adhérents.



Après-midi récréatif

ADMR Villebois et 3 forêts



pour tous, toute la vie, partout

L'aide à domicile est au coeur de la solidarité nationale

Plus que jamais indispensables en ces temps de crise sanitaire, les aides à domicile sont toujours mobilisées auprès de personnes âgées et vulnérables. Elles ont été en première ligne et elles seront encore cette fois-ci le premier rempart contre l'isolement. Sans elles, le maintien à domicile serait difficile et délicat.

Nous avons mis en place des protocoles de protection et une capacité organisationnelle : cellule de crise quotidienne, équipe mobilisée sans compter ni les heures de présence, ni le surcoût.

Ainsi, chaque aide à domicile a à sa disposition un équipement spécifique qui leur permet à la fois de les protéger mais également de vous protéger.

Non seulement, les salariées de l'ADMR assurent les missions relatives à leur activité professionnelle, mais elles ont eu comme mission de rassurer sur les risques encourus, pallier et veiller au manque de l'absence de leur proches pendant le confinement. Ce qui permet de souligner la dimension psychologique du métier d'aide à domicile qui est très largement sous-estimé.

En outre, l'ADMR Villebois et 3 forêts travaille en partenariat étroit et opérationnel avec les professionnels impliqués dans le maintien à domicile : infirmiers, gérontologues, kinésithérapeutes etc..

Si l'on devait parler de ce métier, c'est qu'il est, à la fois méconnu et dévalorisé. Ce retard de reconnaissance doit prendre fin.

C'est pourquoi l'ADMR de Villebois et 3 forêts souhaite transmettre deux messages :

À destination de nos clients :

« Tout est mis en place pour que les conditions sanitaires vous soient favorables et que vous n'ayez rien à craindre de la venue de nos aides à domiciles »

À destination des aides à domicile :

« Tout est mis en place pour que votre travail soit assuré dans les meilleures conditions sanitaires »

Enfin, l'ADMR Villebois et 3 forêts continue de recruter des Aides à domicile.

Ce métier, dont la valeur est grande et majeure pour nos Anciens et nos vulnérables, demande des forces vives.

Pour toute personne intéressée, il est possible **d'appeler au 05 45 37 00 50** à la Fédération de la Charente pour poser candidature.

PS : Un Grand merci aux communes qui ont su et continuent à nous soutenir, notamment la commune de Bouëx

Le comité des fêtes



L'année 2020 commençait bien au Comité des fêtes, comme pour beaucoup d'associations.

Lors de l'assemblée générale, le 18 janvier, la Présidente accueillait les participants en remerciant chacun pour sa participation au cours de l'année écoulée et encourageait les nouveaux venus à s'impliquer dans l'association.

C'est ainsi que Céline BACON et Aurélie AUGÉIX de la P'tite récré proposaient leur collaboration, ainsi que Claudie RAINAUD, Catherine

LORETZ, Marie-Claude RIGAUDIE, Yolande et Jean-Jacques MARTEAU. De nombreuses manifestations étaient alors envisagées pour cette nouvelle année.

Le 19 février, comme convenu, la compagnie La Pièce Montée des Riffauds nous présentait sa pièce de théâtre Le Fusible, de Sylvain Meyniac. Comme à chaque prestation de cette troupe, la détente et l'humour étaient au rendez-vous et tous les spectateurs étaient enchantés de leur soirée.

Malheureusement, un mois plus tard, le confinement était imposé. La salle des fêtes était alors réquisitionnée pour accueillir les enfants de l'école sur le temps de restauration. Plus aucune manifestation ne serait possible en ce lieu.

Malgré le confinement, les membres du Comité des Fêtes se sont associés à l'association Court'échelle de Sers et aux Randonneurs de la Vallée de l'Echelle pour organiser une aide inédite au Téléthon. Pas de randonnée ni de repas possible. Maurice Crémoux, aidé de quelques bénévoles, a tenu un stand de crêpes à Sers le samedi après-midi et le dimanche matin, une benne a permis de collecter du papier et des urnes étaient à disposition des donateurs. Grâce à tous, 1 049, 20 € ont été collectés au bénéfice du téléthon. Qu'ils en soient ici tous remerciés

Espérons que 2021 soit plus agréable et moins contraignante. En attendant, soyons vigilants et respectons les consignes sanitaires.

L'assemblée générale 2021 est prévue le samedi 23 janvier à 18h30 à la salle des associations sur inscription au 06 71 93 98 75, en respectant les règles sanitaires en vigueur à cette date-là.

Les membres actuels du Comité des fêtes sont :

Nicole SAIVRES, Présidente - Jean DECAUNE, Vice-Président - Anne-Marie ROY, Trésorière - Michèle DEFONTAINE, Trésorière adjointe - Sylvie MOGNOL, secrétaire - James DEFONTAINE, responsable du matériel - Guy DEFONTAINE et Christian DEFONTAINE.

Amicale des chasseurs

Suite à l'assemblée générale du 24 juillet 2020, le bureau a été reconduit de la façon suivante :

Président d'honneur : Michel ANDRIEUX - **Président** : Jean-François LAFAYE

Vice-Président : Michel BRULAUD

Trésorier : Serge RAINAUD — **Trésorier adjoint** : Christian VILLENEUEVE

Secrétaire : Rémy DOYEN — **Secrétaire adjoint** : Jean-Christophe BRULAUD

Membres du conseil d'administration : Michel JAUD, Franck BUISSON, Jacques COMPAIN

Faire perdurer amitié et convivialité au sein de notre association, telle est la volonté du Président et de son équipe.

La chasse, c'est aussi beaucoup de réglementation et un coût financier, les membres du bureau remercient la municipalité pour sa subvention ainsi que tous les propriétaires qui nous ont aimablement laissé leurs terres à disposition.

La société de chasse communale s'étend sur 862ha, principalement situés sur la partie Est de la commune, elle est composée d'une trentaine de sociétaires.

Amis et usagers de la nature, partageons ensemble la nature dans les meilleures courtoisies possibles. Pour le bien-être de la faune sauvage, respectez les sentiers balisés et tenez vos animaux, nous rappelons que la divagation des animaux est formellement interdite.

Automobilistes, redoublez de prudence et ralentissez si vous croisez un panneau « chasse en cours » pour éviter le choc en cas de traversée d'animaux ou de chiens.

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée par arrêté préfectoral du 13 septembre 2020 au 28 février 2021. Pour les sangliers (dont l'augmentation des dégâts dans les cultures s'est accentuée), sa chasse en battue est, quant à elle, fixée par arrêté préfectoral du 14 juillet 2020 au 31 mars 2021.

Les jours de chasse autorisés sont : Jeudi — samedi — dimanche et jours fériés.

Amis chasseurs et non chasseurs, nous vous souhaitons une bonne saison de chasse 2020/2021.

Le président

Yoga de Bouëx



ASSOCIATION
YOGA DE BOUËX



L'année 2020 a bien commencé. Les cours ont repris régulièrement dès le 03 janvier. **Le 24 janvier**, nous avons fêté les Rois, comme il se doit, après la séance de yoga du vendredi.

Les briochés étaient fameux, les boissons variées, apportées par chacun. Les facéties fusaient, sur l'année Vingt Vins disaient certains, mais j'ajoutais l'année des Vains Vins.

Fin février, après le cours de yoga, nous avons fêté l'anniversaire de l'association pour ses 29 ans. Une jeunesse ! Nous avons diné ensemble, chaque famille apportant un plat et une boisson, et nous avons tout mis en commun. La bonne humeur régnait, le printemps s'approchait, bientôt, dans trois semaines.

Le mardi 10 mars, le cours de yoga a lieu normalement. Mais plus de bises. A part deux ou trois rebelles, ou inconscientes... !

Vendredi 13 mars, le yoga a lieu à l'école, la salle des fêtes étant occupée ce jour là. Quelques réfractaires, ou rebelles, ou courageux viennent quand même au cours de l'école.

Lundi 16 mars, confinement...

Je dessine sur papier les séances de yoga, et les fais passer par une adhérente qui les envoie par internet au président de l'association. Le président les envoie par courriel à tous les adhérents.

Chacun peut faire sa séance de yoga à la maison aux heures habituelles des cours. Je pratique également à la maison en même temps que mes élèves, en visualisant chacun d'eux, et en me concentrant. Ponctuellement, j'ai appelé au téléphone chacun et chacune de mes élèves, pendant tout le confinement, en leur laissant la possibilité de m'appeler, soit pour des explications sur la séance, soit pour le moral, soit pour le plaisir d'échanger des nouvelles.

Le déconfinement s'annonce le **lundi 11 mai**. Le président de l'association et moi-même, sommes actifs pour trouver un lieu pour les cours de yoga en groupe, à nouveau, car la salle des fêtes est maintenant entièrement occupée par la cantine de l'école, les tables du repas des enfants étant distancées d'un mètre au moins les unes des autres, et les enfants également distancés.

Nous sommes plusieurs à penser pouvoir pratiquer le yoga dehors, aux jours et heures habituelles, la belle saison s'annonce, les jours sont longs, la commune est riche en espaces naturels.

Je demande donc autorisation et conseil à la municipalité, monsieur le maire nous fait dire que nous aurons de l'ombre, et que nous serions bien sous les chênes, entre le stade de football et les bois. Proposition acceptée et mise en œuvre.

Le mardi 12 mai, je fais donc un essai personnel, à l'heure habituelle du cours, pour me rendre compte de la température, de la luminosité. Temps, gris, très frais pour la saison, il a beaucoup plu ces temps derniers, un tantinet venteux. Essai concluant, chaudement couverte, avec un tapis mousse, bien isolé de l'humidité de la terre, après ces jours de pluie. Une heure et demie de pratique, avec les postures de yoga, je n'ai pas eu froid un seul instant. La terre est meuble, l'herbe est tondue régulièrement. J'avais prévu du Baume du tigre pour éloigner les éventuels moustiques. Il y en a eu un. Il a tourné autour de moi pendant un bon moment, n'arrivant pas à se décider, puis il s'en est retourné sans m'avoir piquée....

L'odeur forte du Baume du Tigre fait fuir les moustiques. Sinon, je l'aurais laissé faire.... Avec un bon entraînement de concentration !

A partir du vendredi 15 mai, nous commençons les séances de yoga régulièrement deux fois par semaine, sous les chênes, à côté du stade, ombre ou soleil, au choix des participants, distanciation assurée ; il pourrait y avoir 100 yoguis sous cette immense chênaie, largement à deux mètres de distance les uns des autres ! Nous profitons du vent, de la bise, du soleil et de l'ombre, des couchers de soleil, de la vision du tronc des arbres, de leur épais feuillage. Nous sommes en contact direct avec les éléments, et avec les oiseaux, les fourmis !



Séance de yoga au stade

Reprise des cours de yoga **le mardi 15 septembre**. Notre président a cherché et trouvé, pendant l'été une salle qui soit disponible pour accueillir notre groupe et pas trop éloignée de Bouëx ; il a trouvé à Dirac 'l'Épiphyte » qui est une école d'art du GrandAngoulême. Dans la nature et tout près des arbres, comme la salle des fêtes de Bouëx.

Nous « émignons » donc vers Dirac, le temps de la pandémie. En ces temps particuliers, nous ne sommes pas les seuls émigrants. Beaucoup de groupes de

sport, ou d'art, émigrent eux aussi, à la recherche d'un lieu qui puisse les accueillir...

C'est ainsi que le cours d'art dramatique du conservatoire d'Angoulême s'expatrie lui aussi et vient se réfugier à Dirac à l'Épiphyte. Le groupe de théâtre enchaîne tout de suite après notre cours de yoga. Masques et bergamasques. Les conversations s'ouvrent, les remarques s'échangent. Pas de frontière.

Quelques jours avant cette rentrée du yoga, je m'informe du sens de ce mot à consonance grecque : Epiphyte.

Epi signifie « sur, après » et Phytion : « la plante » comme dans phytothérapie.

L'épiphyte est une plante qui pousse sur une autre plante, sans être un parasite pour autant. Par exemple une orchidée équatoriale qui pousse sur un tronc d'arbre vivant.

Et nous qui venons de Bouëx... ! Le nom « Bouëx » vient du bas-latin bueccia, le bois de buis. Il en pousse en effet beaucoup chez nous. Le bois de buis est donc accueilli par l'épiphyte !

Nous continuons à vivre et à survivre dans le monde végétal. C'est une belle inspiration pour le yoga. Nous allons pratiquer la posture du Lotus, et la posture de l'arbre... entre autres nombreuses postures du yoga.

Le début de l'année 2021 s'approche. Et la fin du mois de février marquera l'anniversaire des 30 ans de notre association de yoga : 1991-2021. Distanciation ou pas, pandémie ou pas, même si nous ne pouvons marquer cet anniversaire de façon festive à cette date là, nos 30 ans seront bien là.

Nous remercions la municipalité pour l'accueil de notre association depuis trente années, et nous souhaitons retrouver nos racines de Bouëx, dès que nous revivrons des jours meilleurs.

Martine Péry, professeure certifiée, affiliée à la F.I.D.H.Y (Fédération Inter-enseignements de Hatha Yoga à Paris)

Composition du bureau de l'association

Président : Marc-Antoine DEPRAT 06.11.32.84.30

Trésorière : Brigitte RAUTUREAU

Secrétaire: Martine PERY 05.45.91.27.89

Les randonneurs de la Vallée de l'Echelle

Les Randonneurs de la Vallée de l'Echelle (RVE) ont vu cette année 2020 bousculée par les contraintes sanitaires liées à la pandémie du covid 19.

L'année avait pourtant bien commencée. Avec 244 adhérents l'association progressait encore en nombre d'adhérents et devenait le 1^{er} club de randonnée pédestre de Charente affilié à la Fédération de Randonnée Pédestre (FFR). Un séjour en raquette à neige dans les Pyrénées fin janvier avait ravi une douzaine de marcheurs. Les randonnées hebdomadaires - **4 randos traditionnelles, 3 marches nordiques et 1 rando santé** - rythmaient l'activité soutenue du club. La convivialité était toujours au rendez-vous et en janvier la galette terminait souvent la balade. L'assemblée générale du 22 février à la salle des fêtes de Bouëx enregistrait un nombre record de participants.

Et puis, patatras ! Le 15 mars, la rando dominicale a été annulée suite aux déclarations alarmistes entendues la veille. Le 1^{er} confinement commençait. Toutes les randonnées, réunions, séjours, annulés jusqu'au 11 mai.

Une timide reprise des balades a pu alors avoir lieu en suivant strictement les consignes sanitaires locales et nationales. Une vingtaine de participants, parfois plus, se retrouvait sur initiative personnelle d'un animateur, ravis de pouvoir enfin retrouver leur sport-loisir favori. Cette activité sans programmation véritable tiendra jusqu'au 30 juin, date qui marque habituellement la fin de l'année sportive.

Cependant un programme minimum sera élaboré en juillet-août au lieu et place des randos patrimoine qui attiraient les années passées plusieurs centaines de marcheurs. Cette formule estivale du mardi matin a été très appréciée.

Parallèlement, le balisage de nombreux circuits a été revu et entièrement refait sur les communes de Bouëx, Dignac, Dirac, Sers et Garat. Garat surtout qui devrait voir se terminer enfin la signalétique de ses circuits vers la fin de l'année.

Tous les séjours prévus - le Gers, l'Alsace, la Bretagne en itinérance - on été reportés en 2021, en espérant des jours meilleurs. La Balade des Oies Sauvages, prévue à Garat, a dû aussi être annulée et reportée en 2021, victime des trop nombreuses contraintes sanitaires imposées pour contenir les 2 000 participants attendus.

La véritable reprise des activités de randonnée a été effective le 1^{er} septembre. Les huit sorties hebdomadaires allaient bon train et tout allait pour le mieux jusqu'au 30 octobre qui a vu l'annonce du second confinement stopper net les randonneurs. Une nouvelle fois toutes les randonnées sont interrompues et les chemins sont désertés .

Guy DEFONTAINE
Président de l'association
des Randonneurs de la Vallée de l'Echelle
05.45.24.99.91
06.07.76.07.50
guyd16410@orange.fr
www.randonneurs-vallee-echelle.fr



Séjour en raquette dans les Pyrénées

Un nouvel élan à l'US BOUEX

La saison 2019/2020 ne restera assurément pas dans les annales avec des compétitions qui ont dû être arrêtées mi-mars en raison du premier confinement. Avant cela, les mauvaises conditions climatiques des mois de novembre et décembre avait déjà conduit au report de nombreuses rencontres. Malgré tout, les différentes équipes du club ont obtenu des résultats très encourageants avec une mention spéciale pour l'équipe régionale U19. Cette équipe avait réussi à se hisser au niveau régional suite à ses excellents résultats lors de la première phase. Elle figurait honorablement à ce niveau avant l'arrêt des compétitions. Le passage en catégorie U20 d'une bonne partie de l'effectif a entraîné la non-reconduction de cette équipe pour la saison actuelle.

Toutefois, ces jeunes joueurs sont restés, pour la plupart, fidèles au club et nous les retrouvons désormais dans l'effectif Seniors qui compte 35 joueurs répartis en 2 équipes évoluant toutes les 2 en 5^{ème} Division. C'est une vraie nouveauté et une excellente surprise pour le club qui ne comptait qu'une équipe Seniors la saison dernière. Sous l'impulsion de Christophe THEBAULT, ancien responsable de l'équipe U19, un vrai projet de développement et de structuration de la catégorie Seniors a vu le jour pendant le confinement. Ce projet a pour but de remonter dans la hiérarchie du football charentais tout en pratiquant un jeu de qualité dans une ambiance familiale avec des joueurs attachés au club et respectant de vraies valeurs.

L'équipe 1 est encadrée par Christophe THEBAULT et Frédéric SEMIOT et réalise pour l'instant un sans-faute avec un groupe très volontaire et de qualité (4 victoires en 4 matches). La route est encore longue mais la saison pourrait se terminer de belle manière si chacun garde la même motivation. De son côté, l'équipe 2 est encadrée par David DEFONTAINE et Elvis LEFORT. Même si cette équipe n'a pas encore connu la victoire, elle dispose d'un groupe sympathique et très volontaire qui ne demande qu'à progresser et qui devrait rapidement récolter le fruit de ses efforts.



Equipe U11

Il faut noter l'assiduité du plus grand nombre aux deux entraînements quotidiens, ce qui témoigne d'une très bonne ambiance et d'une grande motivation collective.

Du côté de l'école de foot, le constat est encourageant avec une hausse significative des licenciés chez les plus jeunes malgré les craintes liées au COVID. Les responsables peuvent compter sur **40 enfants âgés de 5 à 17 ans**. Ils sont répartis dans 6 équipes : 1 équipe U17, 1 équipe U13, 1 équipe U11 et 3 équipes Débutants.

Les Débutants sont encadrés par Loïc LAFON, avec l'aide de Nolann LAFON et de plusieurs parents. Ils ont démarré les plateaux et progressent régulièrement. Malgré leur jeune âge, ils font preuve de beaucoup d'envie et se dépensent sans compter tout en montrant, déjà, de très belles aptitudes. Ce groupe de 18 enfants permet la présence de 3 équipes lors des plateaux. Il est à noter l'existence d'un groupe U6-U7 étoffé et plein de promesses.

Les U11 sont encadrés, cette année, par Loïc LAFON et Manu HARDY. L'effectif de cette catégorie est composé de 14 enfants. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit de leur première année dans cette catégorie ce qui laisse augurer beaucoup d'espoirs pour la saison prochaine. Très motivés et assidus aux entraînements, ils progressent régulièrement et viennent d'entamer de belle manière leurs plateaux.

Concernant la catégorie U13, VALECHEL a très gentiment accepté de faire une entente avec nous malgré un effectif réduit de notre côté. Nous devons sincèrement remercier Etienne et Corentin les responsables qui disposent d'un groupe fort sympathique, motivé et plein de potentiel. Ils sont accompagnés de David DEFONTAINE.

Faute d'un effectif suffisant et suite au départ de plusieurs joueurs, le maintien d'une équipe U15 n'a malheureusement pas pu se faire.

En entente avec VALECHEL, **le groupe U16-U18 est composé d'une vingtaine de joueurs, dont 8 issus de notre club**, et est dirigé par Jeff REDON. Le bon état d'esprit et l'implication de chacun lors des entraînements sont à mettre en avant. Les résultats de cette équipe sont encourageants pour le moment. L'abnégation et l'envie de chacun devraient permettre à ce groupe de progresser et d'obtenir des résultats encore meilleurs lorsque la compétition aura vraiment repris.

Tout ce petit monde se retrouve régulièrement deux fois par semaine pour s'entraîner et, le samedi, pour jouer. Les responsables cités ci-dessus assurent l'entraînement afin que nos jeunes progressent et prennent beaucoup de plaisir, ce qui demeure essentiel à leur âge.

Malgré tout, nous sommes toujours à la recherche de nouveaux enfants pour pérenniser durablement notre école de foot.

Aussi, tous les jeunes, âgés de 5 à 17 ans, filles (2 filles sont déjà licenciées dans notre club) ou garçons, souhaitant pratiquer le football peuvent encore rejoindre l'école de foot de notre club et se faire connaître auprès de Loïc LAFON au 06 76 97 36 34 ou de David DEFONTAINE au 06 07 79 06 47.

Les succès du traditionnel repas de début d'année et de la vente des calendriers ainsi que l'apport important de la buvette contribuent largement au bouclage d'un budget annuel d'environ 15 000€ et à la présentation d'un exercice comptable légèrement bénéficiaire. La trésorerie du club est suffisamment saine pour affronter sereinement la période actuelle très trouble qui réduit considérablement les recettes des associations.

Cette année, ce sont les seniors qui se sont vu offrir une journée de cohésion au Chambon, fin août, avec plusieurs activités au programme. Des bénévoles ont aussi donné de leur temps pour effectuer un nettoyage approfondi des vestiaires pendant l'été. Plusieurs partenaires apportent également leur aide financière, matérielle ou technique au club.

N'oublions pas non plus l'aide financière et technique de la municipalité qui contribue largement aux finances saines du club. Tout ceci permet de rendre la pratique du football dans notre commune très accessible financièrement (35 € pour les seniors et 30 € pour les enfants de l'Ecole de Foot).



Equipe débutants

Preuve également d'un nouvel élan au sein de l'US BOUËX, l'arrivée de plusieurs membres et dirigeants a permis la création de plusieurs commissions permettant de mieux structurer le club et de mettre en place plusieurs projets. Même si de nouveaux bénévoles nous ont rejoints, notre club, qui accueille **75 licenciés cette saison**, ne pourra poursuivre son développement qu'avec l'arrivée de nouveaux éducateurs pour encadrer et accompagner les différentes équipes. L'équipe dirigeante est conduite, cette année encore, par le Président Loïc LAFON.

Aussi, si la vie associative de votre commune et le football, en particulier, vous intéressent, n'hésitez plus un seul instant et venez nous rejoindre (**Contacts et informations possibles auprès de Loïc LAFON : 06 76 97 36 34, Christophe THEBAULT : 06 41 09 23 42 et David DEFONTAINE : 06 07 79 06 47**).

L'équipe dirigeante de l'U.S. Bouëx

Dernière minute : En raison de la pandémie actuelle, nous ne sommes pas en mesure de vous donner le calendrier des rencontres devant se disputer sur le Terrain de Bouëx jusqu'à la fin de la saison. En effet, les compétitions sont arrêtées depuis le début du second confinement et une refonte complète du calendrier interviendra certainement au mois de janvier. Vous pourrez retrouver des informations concernant les rencontres sur le panneau d'affichage au stade ou sur la page Facebook du club.

AUROFLORE : M. DOURNOIS - Gîte rural - Mazerolles - 16410 BOUEX - 05.45.67.91.36
AUTO-PNEUS : Garage, automobile - Route du stade - 16410 BOUEX - 05.45.24.94.79
BORDRON Anthony : Couvreur. Zingueur - Le Chazeau - 16410 BOUEX - 06.17.83.98.83
BRULAUD Benoît : Exploitant et entrepreneur forestier - La Petite—16410 BOUEX—06.82.78.75.49
CHAILLOUX David : Plaquiste-isolation-faux plafonds - La Bourlie - 16410 BOUEX - 06.82.41.08.74
CHAINIEUX Jean-Pierre : Maîtrise d'œuvre - Le Maine Blanc - 16410 BOUEX - 09.71.20.77.24—06.88.06.75.73
CONCEPT BAT : Entreprise du bâtiment - Le Chazeau — 16410 BOUEX - 05.45.60.60.98
DAVID MULTI SERVICES : Multi services en bâtiment - Le Grand Arzac - 16410 BOUEX - 06.31.52.01.63
DELABORDE Séverine : Taxi - Mazerolles - 16410 BOUEX - 05.45.60.35.31 - 06.83.23.61.21
DUREY Yannick : Entretien Jardin/Bâtiment - Mazerolles - 16410 BOUEX - 06.77.36.91.29
DYNAMIC FACADES : Neuf, rénovation, intérieur, extérieur - Les Forêts - 16410 BOUEX - 06.62.72.29.87
EAU PASSION : Bassin, Filtration, Etanchéité toitures et murs végétaux - Route du Stade - 16410 BOUEX - 06.27.58.53.20
FOURGEAU Nicolas: Entretien parcs et jardins - La Croix - 16410 BOUEX - 06.48.63.54.94
GAMM-VERT— Océalia : Coopérative agricole, Dépôt de pain - Libre service - Route de Marthon - 16410 BOUEX - 05.45.24.96.96
ISO-CF : Isolation - Crépis - Façades - Le Maine Blanc - 16410 BOUEX 06.19.64.81.44/05.45.21.57.80
LACOURARIE Patrick : Terrassement, travaux publics - Le Chazeau - 16410 BOUEX - 05.45.60.81.97
LE MARQUANT VILLAGE : Restaurant - La Croix - 16410 BOUEX - 06.63.18.48.21
MAGALI'SS : Salon de coiffure - le bourg-16410 BOUEX - 05.45.66.45.84
RAINAUD Serge : Ets de moissonnage et battage - La Bourlie - 16410 BOUEX - 05.45.24.96.59
ROCHDI Timothée : Médecin généraliste - Le Bourg - 16410 BOUEX - 05.45.24.99.76
WILL-CYCLE : Entretien et réparation de vélos - La Bourlie - 16410 BOUEX - 06.12.02.75.98

COMMERCES AMBULANTS :

Boulangers : tous les jours sauf le dimanche. **Poissonnier/épiciers** : jeudi matin.

Pizza gourmande 16 : Tous les mercredis à partir de 18h (en face de Gamm Vert) 07.54.36.20.06

MAIRIE DE BOUEX - Le bourg - 16410 BOUEX — Mail: mairie@bouex.fr

Site internet : www.bouex.fr — Tel : 05.45.24.91.14

Horaires d'ouverture : Lundi et Jeudi : 8h30-12h ▪ 13h30-19h00

Mardi et Mercredi : 8h30-12h00 ▪ 13h30-17h00 - Vendredi : 8h30-12h00